

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ORLY-SUR-MORIN

DÉLIBÉRATION N° 20-2015

Date de convocation : 13 juin 2015

Nombres de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville d'Orly-sur-Morin se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Francis DELOROZOY.

Étaient présents : MM. F.DELOROZOY – R.LAURENT – R.TESTA – G.DELOROZOY – X.DEQUIEDT – B.FLAMANT – J-M. HURAND – L.LEGROS – Mme. C.DA SYLVA – S.HELLER – S.DHOOSCHE – C.SAUVAGE – J.SOLIVEAU.

Absents excusés : M.Y.BONNET (P. à B.FLAMMANT)

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers ont eu à leur disposition le dossier de P.L.U, les avis des personnes publiques associées et consultées, le registre d'enquête publique, le rapport ainsi que l'avis du commissaire enquêteur.

Puis, il présente le projet de P.L.U en laissant à chacun des conseillers le soin de consulter ces pièces en séance.

Vu les articles L.123.1 et suivants, et R.123.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L210-1 et suivants et R211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juin 2012 prescrivant l'élaboration du P.L.U et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2014 arrêtant le projet du PLU et faisant le bilan de la concertation,

Vu les avis des services consultés en application de l'article L123.9 du Code de l'urbanisme.

Vu l'arrêté municipal en date du 04 octobre 2014 prescrivant la mise à l'enquête publique du PLU qui s'est déroulée du 12 novembre 2014 au 12 décembre 2014 inclus.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

CONSIDERANT que l'avis des personnes publiques a été pris en compte,

CONSIDERANT que les objectifs de croissance retenus :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703453-20150607120-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2015

Peuvent être satisfaits dans l'enveloppe urbaine du bourg, en densification, renouvellement urbain sur le bâti sous-occupé, tout en assurant la protection de cœur d'îlots et de fonds de jardins participant à l'écologie urbaine, Ou'il n'est par conséquent pas nécessaire de prévoir d'extension de l'urbanisation, est sur des secteurs nécessitant un renforcement des réseaux.

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



CONSIDERANT qu'en ce qui concerne le classement de la maçonnerie :

- Elle se situe dans le village, à proximité d'une ancienne verrerie dont le P.A.D.D promeut la reconversion vers du logement,
- Le règlement de la zone UA autorise les activités artisanales, lui permettant de perdurer et lui assurant des possibilités de développement,
- L'identification en site économique dédié obérerait toute éventualité de reconversion vers une autre destination comme par exemple du logement qui paraît plus appropriée compte tenu de sa localisation.

Avec 13 pour et 1 contre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRECISE que le droit de préemption urbain continuera à s'appliquer sur les zones U du P.L.U dans leur nouvelle délimitation.

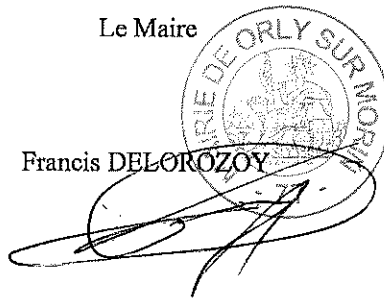
Fait et délibéré en séance les jour, mois et en susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Orly-sur-Morin, le 27 juin 2015

Le Maire

Francis DELOROZOY

The image shows a circular official seal of the Municipality of Orly-sur-Morin, with the text "MUNICIPALITE DE ORLY SUR MORIN" around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703453-20150627-20-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

